

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 91 (1977)

Artikel: Les sceaux et les armes de Saint-Ursanne : collégiale, ville, seigneurie, compagnie des métiers et nobles de cette cité

Autor: Genevoy, Robert / Rais, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745970>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les sceaux et les armes de Saint-Ursanne

COLLÉGIALE, VILLE, SEIGNEURIE, COMPAGNIE DES MÉTIERS ET NOBLES DE CETTE CITÉ

par ROBERT GENEVOY et ANDRÉ RAIS

INTRODUCTION

Nous ne pouvons revenir sur la fondation du monastère portant le nom de saint Ursanne, mort vers 620. Le 27 juin 1095 – et non 1096 comme le prétend Trouillat (I 211) –, le pape Urbain II confirme à Hugues III, archevêque de Besançon, ses droits sur plusieurs églises, entre autres sur celle de Saint-Ursanne au bord du Doubs.

Cité dans un acte de 1120, Burco, qui a donné un pilier qu'on voit encore avec son nom dans l'église, est le premier prévôt de l'Eglise collégiale de Saint-Ursanne. Ce n'est que plus tard que le Chapitre relève de l'évêque de Bâle.

Le Chapitre devait délivrer à l'archevêque de Besançon, en son château de Mandeuve, chaque année bissextile, une chaudière d'airain, pesant 32 livres et contenant 4 tinnes (192 litres) et 6 pintes (6 litres 96 cl.), mesure de Mandeuve, accompagnée d'une pièce de toile choisie pour faire un rochet.

Le premier accord que nous connaissons date du 29 septembre 1405. (Trouillat V 201 sv.) Etienne de Veler, chanoine de Montbéliard reconnaît avoir reçu de Richard Faivre de Saint-Hippolyte, chanoine de Saint-Ursanne, la somme de 10 francs, valant chacun 18 sols estevenants pour la chaudière et «un sorpheliz» (surplis).

Un acte du 26 juillet 1485 stipule que la chaudière due par ces Messires de Saint-Ursanne pour 1484 doit être de grandeur et capacité suffisante pour cuire un bœuf. Cette chaudière portait les armes de la collégiale; malgré nos recherches à Besançon, nous n'avons pu retrouver un de ces chaudrons certainement disparus lors de la Révolution Française.

L'argent «pour fondre cette chaudière» provenait du fief de la Chaudière, de grands champs sis à Glovelier, loués en 1757 à Franz Monnin: ce lieu-dit est encore inscrit aujourd'hui dans le cadastre de ce village.

Nous allons décrire successivement d'après des documents authentiques les sceaux et les armes de la collégiale, de la ville, de la seigneurie, de la confrérie de métiers et de la famille noble de Saint-Ursanne.

LA COLLÉGIALE

Instituée au début du XII^e siècle, la collégiale comptait 12 chanoines séculiers ayant à leur tête un prévôt. Elle occupait la deuxième place aux Etats de l'Evêché de Bâle et avait la deuxième voix dans les délibérations comme le Chapitre de Moutier en Grandval.

Les sceaux

Le premier sceau date du mois de novembre 1296. (Trouillat II 639). Il apparaîtrait jusqu'en 1518 (Archives paroissiales de Saint-Ursanne). En forme de navette (59 × 43 mm), il représente sur un champ semé de cinq fleurs de lys saint Ursanne, la tête ceinte d'une auréole, tenant dans la main droite une belle fleur de lys et dans la gauche, une bible à la reliure sertie de six cabochons. Légende: + SIGILLVM: ECLESIE: SANCTI: VRSICINI: (fig. 1).

Le deuxième sceau a été ciselé entre 1518 et 1590. Il est aussi en forme de navette (55 × 35 mm). Dans un arc en lancette sur lequel se lit SANCTVS VRSISINVS (sceaux de

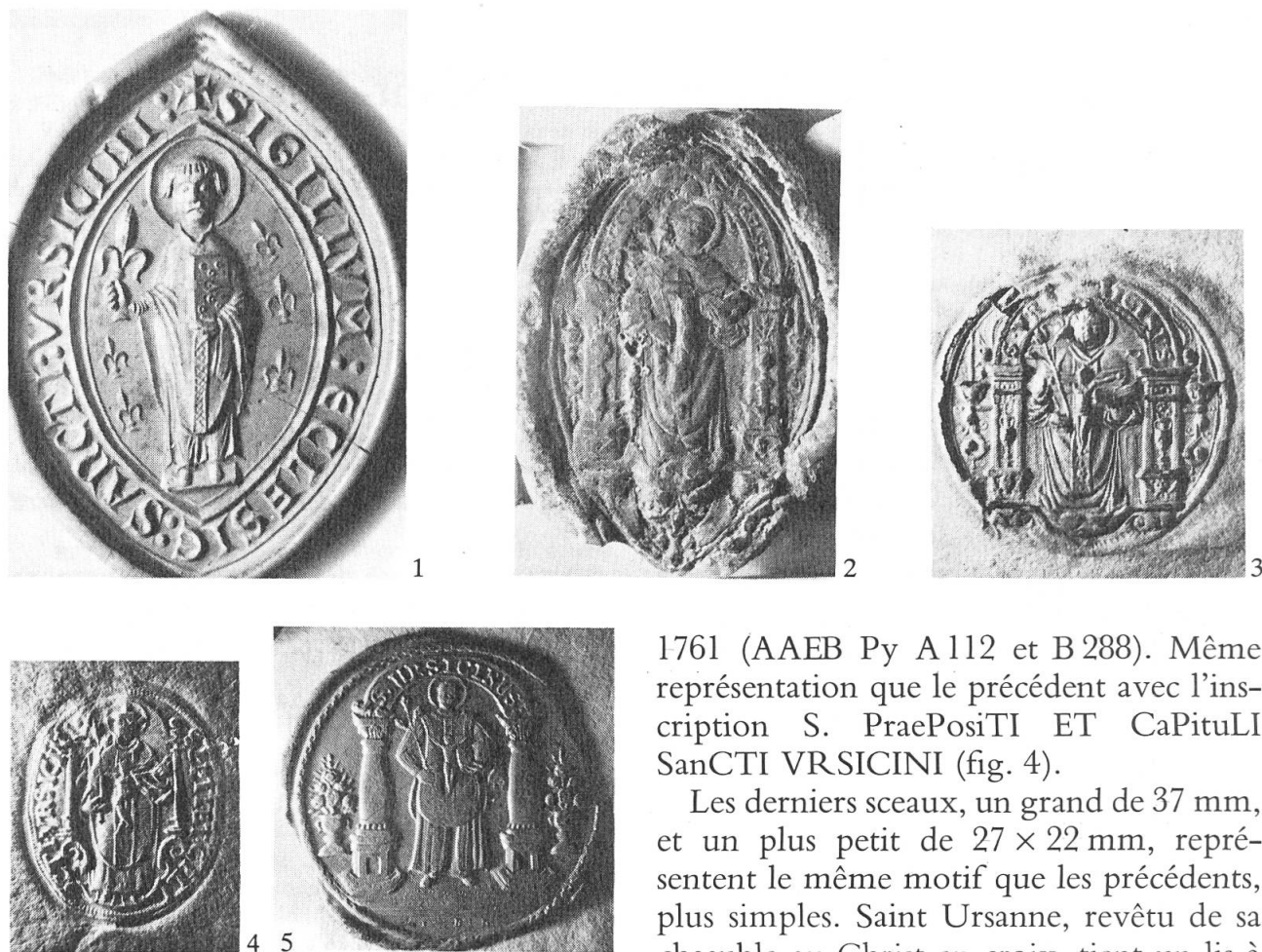


Fig. 1 à 5. Sceaux du Chapitre: 1, 1296-1518; 2, 1590-1610; 3, 1593-1685; 4, 1648-1761; 5, 1788-1791.

1761 (AAEB Py A 112 et B 288). Même représentation que le précédent avec l'inscription S. PraePosiTI ET CaPituLI SanCTI VRSICINI (fig. 4).

Les derniers sceaux, un grand de 37 mm, et un plus petit de 27 × 22 mm, représentent le même motif que les précédents, plus simples. Saint Ursanne, revêtu de sa chasuble au Christ en croix, tient un lis à trois fleurs et la bible (fig. 5). Ces deux sceaux ont été utilisés de 1788 à 1791 (AAEB Py A 112/30).

1590, 1597, 1610 conservés aux archives paroissiales de Saint-Ursanne), se tient l'anachorète revêtu d'une chasuble sur laquelle on distingue le Christ crucifié. Le saint tient dans sa main droite le lis et dans sa gauche la bible (fig. 2).

Le troisième sceau dont la matrice en argent (34 mm) existait encore en 1946 chez Mme Adrienne Herdé-Kohler à Porrentruy, date d'avant 1593. On voit ce scel sur plusieurs parchemins datés de 1593 à 1685 (AAEB Py A 112/21). Le moine est représenté sous un arc en plein cintre, décoré, sur lequel on lit S. VRSICINVS. Il porte une chasuble au Christ en croix, sa main droite et gauche tiennent un lis et une bible. (fig. 3).

Examinons le quatrième sceau (25 × 21 mm) qui a été employé de 1648 à

Les peintures et les dessins

Le coffre des Etats de l'Evêché de Bâle se trouvant à la Bibliothèque des Jésuites de Porrentruy et datant de 1694, reproduit les armes de la collégiale. On distingue saint Ursanne sur un champ de gueules, en aube blanche, revêtu d'une chasuble rouge à croix blanche, les bras écartés et tenant un lis vert à trois fleurs blanches et une bible.

Dans le «Répertoire de la Magistrature de Delémont», rédigé par le chancelier Jean-Georges Bajol, de 1728 à 1732 se retrouve la même figure, mais sur champ d'azur.

Un des derniers dessins, datant du 8 juillet 1789, reproduit maladroitement un des derniers sceaux du chapitre (AAEB Py B 288/15).

LA VILLE

Les armes de la ville sont *d'argent à l'ours de sable* – pas celui de Berne qui n'existait pas encore – *levé en pied, tenant une crosse d'abbé ou d'évêque d'or posée en pal*. Mais que de présentations différentes! Ours assis, ours debout, ours couché sur sa crosse, ours grim pant, ours avec sa crosse à droite, ou à gauche, la volute tournée tantôt à droite, tantôt à gauche!

La crosse est un des principaux insignes de l'autorité épiscopale et abbatiale. L'évêque et l'abbé portent la crosse dans leur diocèse et sur le territoire de leur monastère, le crosseron, partie supérieure façonnée en volute, en avant et non en dedans. Au sujet de la crosse ecclésiastique, se référer à l'ouvrage de Mgr X. Barbier de Montault, prélat de SS, tome II Paris, Letouzey et Ané, éditeurs.

Les sceaux

Nous ne reviendrons pas sur le sceau de 1364 reproduit sur la gravure d'Ed. Hubert, de Strasbourg, figurant dans l'ouvrage de Mgr F. Chèvre, *Histoire de Saint-Ursanne...* Porrentruy 1887. L'ours est tourné à droite. Assis, il a oublié la crosse.

Sur un sceau de 1405, utilisé jusqu'en 1598, l'ours passant, tourné à senestre tient la crosse sous sa patte avant droite, la volute tournée contre lui, d'une façon toute désinvolte. Diamètre 34 mm. Légende: + SIGILLVM OPIDI SANCTI VRSI-

CINI (fig. 6). Porrentruy, Bourgeoisie VI 110, I 41; (AAEB Py B 290/4).

Changement de décors dès 1634, 1641, 1643. L'ours dressé est tourné à dextre, il tient la crosse volute tournée à l'extérieur. Légende: s. LA VILLE DE SAINT VRSANNE (35 mm) (AAEB Py A 112/24 et B 288) (fig. 7).

Nouveau sceau en 1660, au diamètre de 28 mm. Même ours debout tenant la crosse, la volute tournée contre lui placée dans un écu fantaisiste. On peut lire o LA o VILLE o DE o ST VRSANNE o (Archives des documents). (fig. 8).

Autre sceau de 1670, utilisé encore en 1740 et 1754 (23 mm). Légende: LA o VILLE o DE o S o VRSANNE o. L'ours est debout sur la pointe de la crosse dont la volute est tournée contre lui (Py Bourgeoisie I 46, B 288/125).

Le scel daté du 20 décembre 1787 sent déjà l'arrivée de la Révolution Française; diamètre 30 mm. Légende: SIG. CIVITATIS... VRSICINI. Debout sur un mont de trois coupeaux de... l'ours tient la crosse avec ses deux pattes de devant, le crosseron tourné vers l'extérieur. L'écu ovale est supporté à droite par un de ses frères enrubanné (AAEB Py B 290).

Le dernier sceau que nous connaissions de 1817, a 26 mm de diamètre. Entouré d'une couronne de fleurs et de la légende: VILLE DE SAINT URSANNE, un écu fantaisiste porte l'ours tenant la crosse, volute tournée contre lui.

Tout comme ses deux sœurs les villes de Delémont et de Porrentruy, Saint-



6



7



8

Fig. 6 à 8. Sceaux de la Ville: 6, 1405-1598; 7, 1634-1643; 8, 1660.



9



10

Fig. 9 à 11. Armoiries et bannière de la Ville: 9, Chronique de Wurstisen, 1580; 10, Coffre des Etats, 1694; 11, Armorial Wurstisen, 1580, bannière.

Ursanne possédait un tout petit sceau que l'on voit sur les documents datés du 17 mars 1568 et du 26 mars 1588 (Py Bourgeoisie II 25 et VI 110). La crose se trouve entre les quatre pattes du mammifère, le crosseron tourné vers l'extérieur.

Les gravures, peintures et dessins

Dans un très bel écu de fantaisie, Christian Wurstisen figure les armes de la ville de Saint-Ursanne (Basler Chronik de 1580). L'ours dressé tient la crose d'or posée en pal, au crosseron tourné à gauche (fig. 9).

Sur le calendrier monumental du prince Frédéric de Wangen de Géroldseck datant de 1779, on distingue très bien l'ours assis tenant la crose volute tournée contre lui.

Le coffre des Etats de l'Evêché de Bâle, de 1694, représente sur son couvercle les armes de la cité de Saint-Ursanne: champ d'argent, ours dressé tenant la crose d'or un peu inclinée dont la volute s'ouvre à l'extérieur (fig. 10).

Même dessin dans le Répertoire de la Magistrature de Delémont.

Les bannières

Le chroniqueur Christian Wurstisen, 1544–1588, est né à Liestal. Elève de Thomas Platter, il étudia la théologie, puis fut pasteur à Grand-Huningue en 1563, vicaire provisoire de Saint-Théodor à Bâle, 1564–1566, professeur de mathématiques à



11

l'université 1564–1584 et de théologie 1584–1586, chancelier de la ville 1586–1588. Auteur de la «Basler Chronik» et de son «Wappenbuch» (Cf. W.R. Staehelin, *Das Wappenbuch des Christian Wurstisen* dans le «Festschrift des Staatsarchivs Basel-Stadt 1899–1949»). Ce grand savant a tracé un bon dessin de la bannière de Saint-Ursanne. (Archives cant. de Bâle-Ville), L'ours de sable dans un champ blanc, grimpe sur la crose d'or posée en bande, le crosseron tourné à l'extérieur. La bannière est surmontée d'une banderole de gueules, comme celle qui ornait les bannières de Zurich, de Glaris et de Bâle. La banderole de Bâle fut coupée solennellement sur le champ de bataille de Morat par le duc de Lorraine (AHS 1929 p. 126sv.) (fig. 11).

Dans ces mêmes AHS 1929, W.R. Staehelin présente un très beau carton de vitrail aux armes de Saint-Ursanne. Datant de 1585, conservé au Cabinet des Estampes de Bâle, il est l'œuvre de Jean-Jacques Plepp. Un banneret en costume d'apparat – chez nous on dit bannelier – tient la bannière dont la partie supérieure est surmontée d'une banderole rouge. L'ours, ici, tire la langue et tient la crose inclinée en barre, son pied droit posé sur la pointe et serrant de ses deux pattes de devant la hampe au-



Fig. 12. Carton de vitrail aux armes de la ville de Saint-Ursanne, 1585.

dessous de la volute tournée contre lui (fig. 12).

Les sculptures

Parcourons à présent la ville. Arrêtons-nous devant l'Hôtel de Ville et devant les deux portes de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

L'Hôtel de Ville

Il date des XIV et XV^e siècles. Sur la façade est, est encastré un ancien linteau de porte décoré d'un écu taillé dans la pierre et peint *tranché de sable et d'argent*. Ce sont les couleurs de la cité. La date 1492, coupée en deux par l'écu, est formée de cinq

chiffres dont trois sont romains et deux arabes (fig. 13).

Sur la même façade, dans un cartouche rectangulaire, rénové en 1825, 1899 et 1934, l'ours est assis et tient de ses quatre pattes la crosse d'or, le crosseron tourné contre sa tête (fig. 14).

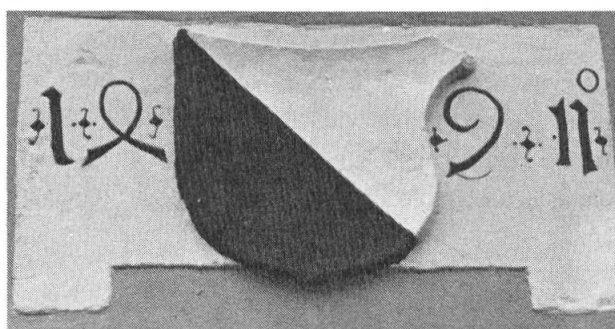


Fig. 13. Ecu aux couleurs de la Ville, 1492.



Fig. 14. Armoiries de la Ville, Hôtel de Ville.

La restauration du hall d'entrée de la « maison de ville » a permis de retrouver les arêtes de voûtes dont l'une porte sur sa clef les armes de la cité.

Les portes de la ville

Elles sont au nombre de trois. On les désigne aujourd'hui ainsi: porte de Delémont ou de Saint-Pierre, porte de Porrentruy ou de Saint-Paul, porte de Saint-Jean, autrefois du Doubs.

La porte de Porrentruy, citée dès 1296, était dite de Monnat parce que Jean de Mongnat, grand propriétaire d'un maix au-dessus de la ville, possédait en 1365 *unum ortum jacentem ante portam Monnat*, autrement dit «ung cultit gisant devant la porte Monnat» (AAEB Py A 112/35, 27, 37). La porte est décorée d'un écu à l'ours assis tourné à senestre, tenant la crosse. Date 1664.

La porte de Delémont ou des saints Pierre et Paul, apôtres, mentionnée déjà en 1424, est désignée aujourd'hui du nom seul de Saint-Pierre. Sculpté dans la pierre et repeint il y a quelques années, l'ours est assis, tourné à senestre, tenant la crosse dorée entre ses quatre pattes, la volute appuyée contre la tête. Date 1665 (fig. 15).

Le bâton du maire de Justice

A l'instar des rois de France, des grands et petits seigneurs, les maires de Justice



Fig. 15. Armoiries de la Ville, porte de Delémont, 1665.

de nos seigneuries du Jura présidaient leur cour en tenant dans la main droite le bâton de Justice. Il n'existe plus aujourd'hui que deux de ces sceptres, ceux des mairies de Cœuve en Ajoie et de Saint-Ursanne.

Le bâton de Justice de Saint-Ursanne est, terminé par un ours assis, en argent; la crosse a disparu. On peut le voir dans les archives de la ville (fig. 16).

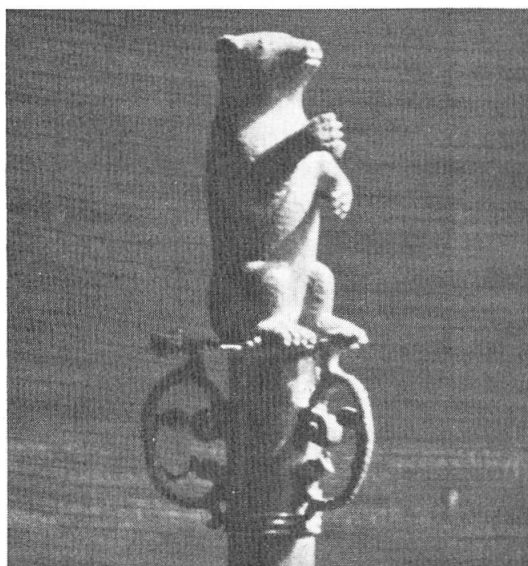


Fig. 16. Sceptre du maire de la Justice.

LA SEIGNEURIE

La seigneurie, appelée au XVIII^e siècle le bailliage, appartenait au prince-évêque de

Bâle depuis le début du XIII^e siècle. Le maire de Justice possédait un sceau, signalé déjà le samedi avant Reminiscere de l'année 1500. Dans un document daté du samedi avant sainte Marie-Madeleine, vierge, de 1501, on lit: «J'ay mis le seelz de la dite Justice de Saint Ursanne, plaquay en ces presentes lettres.» Le 29 mars 1570, W. Barotius (Baret), châtelain de Saint-Ursanne, scellant un acte de la Bourgeoisie de Porrentruy déclare: «Jay seler cestes du seaul de Mondit Seigneur duquel lon use en ladite seigneurie de Saint Ursanne.» Le cachet porte les trois crosses de l'évêque de Bâle, posées deux et une. C'est vraiment une trouvaille, car aucun de nos historiens n'a jamais parlé de ces armes (AAEB Py 288/27, Py Bourgeoisie I 41) (fig. 17).



Fig. 17. Sceau de la Seigneurie, 1570.

Le second sceau de la seigneurie, dont la matrice en laiton (39 × 35 mm) appartient à Mme Dr Max Herdé-Kohler, de Porrentruy, est aux armes de la principauté épiscopale de Bâle. Légende: S: PRAEF: ST: URCIC: PRINCIP: BASIL: (fig. 18). On connaît une empreinte du 17 juillet 1769



Fig. 18. Sceau de la Seigneurie, XVIII^e siècle.

(AAEB Py 47/19). L'écu est coiffé de la couronne impériale accompagnée de l'épée et de la crosse.

LA COMPAGNIE DES MÉTIERS

Un sceau de la Compagnie des Métiers de Saint-Ursanne apposé sur un acte du 19 janvier 1732 (diam. 38 mm) représente six outils ou instruments, emblèmes des corps de métiers de cette corporation: en chef, une paire de ciseaux et un burin; en pointe, un racloir de tanneur et une seringue de médecin; à dextre, un rasoir de barbier-chirurgien; à senestre, un couperet de sellier. Trois fleurs surmontent les ciseaux et en exergue on lit: SEAU DE LA COMPAGNIE DE SAINT URSANNE 17... (fig. 19).



Fig. 19. Sceau de la Compagnie des Métiers, 1732.

LES NOBLES DE SAINT-URSANNE

Il existait au XIV^e siècle une famille noble du nom de Saint-Ursanne qui habitait le château dont on voit encore des vestiges au-dessus de la ville et qui, après l'extinction de cette famille, passa en 1426, à l'évêque de Bâle. Le premier que l'on trouve est Louis de Saint-Ursanne *quondam prepositus in Poerentrut*, en 1323 qui porte dans ses armes deux clefs en sautoir. (Trouillat III p. 322). Sont encore cités: Thiébaud de Saint Ursanne, armiger en 1343 (AAEB Py B 290/10), et Jean fils de Louis de Saint-Ursanne en 1346, décédé avant 1365 (Idem B. 288/59).

